



DE2022\_1512\_04

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers  
en exercice : 30  
Présents : 24  
Pouvoirs : 2  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 20 heures 00,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

### PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI

### SUPPLEES :

### ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE, Madame Céline GIRARD

### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Philippe DUCREUX

### POUVOIRS :

Monsieur Ludovic BOUTTET par Monsieur Frédéric BRUSQ  
Monsieur Lucien GUILLOT par Madame Marie-Christine MURON

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude RAYMOND

**OBJET : Marché de collecte des déchets / Choix des prestataires**

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 042-244200614-20221215-DE2022_1512_04-DE

Monsieur le président rappelle aux conseillers communautaires présents qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 7 septembre dernier suivant les dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique pour les prestations suivantes

LOT 1 : Prestation de collecte et de transport des déchets ménagers résiduels et assimilés ;

LOT 2 : Prestation de collecte et transport des journaux/magazines/revues et des emballages ;

LOT 3 : Prestation de Collecte et transport du verre en point d'apport volontaire ;

Il rappelle que, dans un objectif d'économies d'échelle, un groupement de commandes a été constitué pour le lancement de ce marché, entre la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable et la communauté de communes du Pays d'Urfé.

Une convention a donc été signée entre les deux collectivités, désignant la CCPU en tant que coordonnateur du groupement.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres ad'hoc du groupement de commande a désigné les attributaires pour chacun des lots, à savoir :

Lot n°1 : société SECAF CHAMFRAY, pour la collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles.  
Montant estimatif CCVAI pour les 6 ans de marché : 906 188,80€ TTC

Lot n°2 : société DUBUIS, pour la collecte et le transport des emballages et des papiers  
Montant estimatif CCVAI pour les 6 ans de marché : 360 987,35 € TTC

Lot n°3 : société SECAF CHAMFRAY, pour la collecte et le transport du verre.  
Montant estimatif CCVAI pour les 6 ans de marché : 164 750,31 € TTC

Le début d'exécution des prestations est fixé le 1er avril 2023. Le marché est conclu pour une durée de 3 ans ferme, renouvelable 3 fois pour une durée de un an, soit 6 ans maximum.

Suite à l'exposé de M. le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil Communautaire, à l'unanimité

**Article premier :** DECIDE retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission ad'hoc.

**Article 2 :** APPROUVE les clauses du marché définies ci-dessus, à passer avec les sociétés mentionnées ci-dessus.

**Article 3 :** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.

**Article 4 :** DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 15 décembre 2022

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 16/12/22  
et de la publication le : 16/12/22

Le Président,

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 042-244200614-20221215-DE2022_1512_04-DE